

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE</p>

**Association des anciens du Master II Droit de la concurrence
et des contrats**

Paris, le 27 juin 2019

À la suite de la convocation du Président de l'Association en date du 3 juin 2019, les membres de l'Association du Master II Droit de la Concurrence et des contrats de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université Paris-Saclay (AMCo) se sont réunis en Assemblée générale le 27 juin 2019 à Paris.

Le lieu choisi était le « Barilleur », situé au 171 rue Saint-Jacques, 75 005 PARIS.

Dix-huit membres (18) de l'Association étaient présents, une personne (1) non-adhérente et dix-neuf (18) étaient représentés.

Étaient présents (18) :

- Alexandre PETIT (Président)
- Nicolas GIACOBI (Vice-président)
- Anne GRENIER (Trésorier)
- Charlotte LECOURT SCHMIDT (Trésorier adjoint)
- Grace KARADJIAN (Secrétaire)
- Arsalan VAHEDI (Secrétaire adjoint)
- Tiphaine AMICE
- Mathieu ANNE
- Anaïs BAYEUL
- Manon CHAMBRIS
- Julien CHEVY
- Paul COULIBALY
- Pauline DUBREUIL
- Agathe FEIGNEZ
- Amandine FERT
- Hector GITTON
- Amyra KHALIDI
- Léa MATOUG

Étaient représentés (18) :

- Julien PUECH
- Lorye HUGON
- Flore CUVELIER
- Antoine RAUWEL
- Alexandre MARESCAUX
- Narimane SADOUNE
- Juliette PASQUIERS

- Diane FERRE
- Clara FRANCO
- Etinne PERRIN
- Pierre LEGRAS DE GRANCOURT
- Camila MEJIA
- Thomas GRENIER
- Clara AGNELY
- Alix MOTAIS DE NARBONNE
- Nithia MADRID
- Henri de BAUDOIN
- Azman ASSADI

L'Assemblée générale était présidée par Alexandre PETIT, Président de l'Association.

Le secrétariat de la séance était assuré par Grace KARADJIAN, Secrétaire de l'Association.

L'ordre du jour a été préalablement rappelé par le Président :

- Le renouvellement du Bureau, qui était constitué pour l'année 2018-2019 de six postes : Président, Vice-Président, Trésorier, Trésorier adjoint, Secrétaire et Secrétaire adjoint.
 - o Le Président, Alexandre PETIT, n'est pas candidat pour un nouveau mandat.
 - o Le Vice-Président, Nicolas GIACOBI, n'est pas candidat pour un nouveau mandat.
 - o La Trésorière, Anne GRENIER, n'est pas candidat pour un nouveau mandat.
 - o La Secrétaire, Grace KARADJIAN, n'est pas candidat pour un nouveau mandat.
 - o Le Secrétaire adjoint, Arsalan VAHEDI, n'est pas candidat pour un nouveau mandat.

 - o La Trésorière adjointe, Charlotte LECOURT SCHMIDT, est candidate pour un nouveau mandat.

- Le changement de siège social de l'Association
- Pouvoirs au Président pour modifier les Statuts pour tenir compte du changement de siège social,
- Le quitus moral de l'Association pour l'année universitaire 2018/2019
- Le quitus financier de l'Association pour l'année universitaire 2018/2019
- La détermination de la politique de l'Association pour l'année universitaire 2018/2019,
- Les questions diverses qui seront posées.

Au débat, les éléments suivants ont été abordés :

1. Bilan de l'année universitaire 2017-2018

A. Généralités

Au surplus des échanges de mails réguliers, le Bureau s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2018/2019.

Le Bureau et l'Association ont participé aux manifestations suivantes :

- Organisation de la cérémonie de remise des diplômes de la promotion sortante et de parrainage de la nouvelle promotion au sein de la Cour d'appel de Paris

- Mise en place des parrainages de la nouvelle promotion par les anciens du Master II Droit de la concurrence et des contrats
- Organisation d'une journée photo au sein de l'Autorité de la concurrence, à Paris, pour la nouvelle promotion : <http://www.m2-cc.com/promotion-2019/>
- Organisation des journées d'entretien du Master II
- Communication d'offres de stages et d'offres d'emploi tout au long de l'année ;
- Diffusion et mise à jour de l'annuaire des anciens

A ce jour, l'AMCo compte 145 membres.

B. Compte-rendu de l'année écoulée par l'ensemble des pôles

- Pôle évènements juridiques et financement

Cette année, l'AMCo n'a pas financé le colloque organisé par la promotion du Master II.

Ainsi, la promotion 2018/2019 du Master II a organisé un colloque relatif à la réforme du droit des pratiques restrictives de concurrence. Cet évènement s'est déroulé le lundi 3 juin 2019 à la Cour d'appel de Paris.

La promotion a assuré l'envoi des invitations, l'élaboration des plaquettes du colloque, et la gestion des inscriptions.

- Pôle communication

L'année écoulée a été plus chargée que l'année précédente en termes de projets. Ainsi, les actions du pôle se sont concentrées sur la poursuite des projets initiés l'année précédente et la mise en place de document-types, ainsi que de nouveaux projets.

Bilan :

- Poursuite de la gestion des plateformes relatives à l'association et au Master :
 - Page Facebook du Master
 - Page LinkedIn du Master
 - Site Internet du Master II et de l'association : <http://www.m2-cc.com/>

Bilan des modifications : les efforts entrepris l'année précédente ont été renforcé dans un but d'amélioration des outils de communication du Master.

- Actions effectuées au cours de l'année 2018-2019 par le pôle :
 - Harmonisation des photos des différentes promotions
 - Plaquette du Master II Droit de la concurrence et des contrats
 - Suivi de l'actualité du Master et rédaction de news et de comptes rendus

Afin d'assurer la continuité de la gestion du pôle communication et poursuivre les projets qui ont été entrepris, l'AMCo communiquera aux futurs membres du Bureau la fiche explicative du pôle communication mise à jour.

Enfin, l'AMCo a entrepris un travail de grande ampleur au niveau de la communication.

L'association a organisé, financé et pris part au tournage de vidéos destinées à être diffusé et à faire connaître le Master II Droit de la concurrence : tant d'un point de vue du processus de recrutement, que du déroulement de l'année de Master II, qu'au niveau des débouchés.

Pour cela, la journée de tournage a été organisée et calibrée de telle manière à ce que des groupes d'étudiants, anciens et nouveaux, se forment et soient interrogés sur des thèmes donnés. Deux des quatre groupes formés seront interviewés en présence de Madame le Professeur Muriel Chagny.

Ont participé à cette journée les étudiants suivants : Anne GRENIER, Elaine PAJEOT, Marc-Antoine PIQUIER, Diane FERRE, Julien CHEVY, Alix MOTAIS DE NARBONNE, Alexandre TABONI, Manon CHAMBRIS, Sarah MOUILLEFARINE et Hugo JARRY.

- Pôle évènements internes

Dans une logique de rayonnement et d'image du Master de Droit de la concurrence et des contrats, l'Association a procédé à une séance afin d'obtenir des photos harmonisées des étudiants composant la nouvelle promotion, ainsi qu'une photo de promotion, au sein de l'Autorité de la concurrence.

Trois soirées ont été organisées durant l'année écoulée, auxquelles ont participé les nouveaux et anciens étudiants de la promotion :

- 19 octobre 2018
- 21 février 2019
- 27 juin 2019

Un voyage à Bruxelles, pour les étudiants de la nouvelle promotion, a également été organisé du 9 au 12 décembre 2017. Ce fut l'occasion pour les étudiants du Master de rencontrer des professionnels du droit, de visiter certaines institutions européennes et de renforcer l'esprit de promotion, qui fait la force du Master.

- Pôle réseau

Cette année a été l'occasion de la poursuite du fichier de l'annuaire et de sa diffusion auprès des nouveaux membres de l'AMCo. Le Bureau 2018/2019 qui s'en est occupé, attire l'attention sur les besoins de l'achèvement de cette refonte de l'annuaire, afin d'en faciliter l'utilisation pour tous.

Cette année, du fait de la création d'un nouveau site Internet, a été l'occasion pour l'AMCo d'opérer des harmonisations concernant les données professionnelles des étudiants. A cet effet, des photos individuelles, ainsi qu'une photo de la nouvelle promotion ont été effectuées et mises en ligne.

Cette année a également vu la poursuite des parrainages des étudiants de la nouvelle promotion par des anciens du Master. Ce système a été bien perçu des étudiants et de nombreux anciens se sont montrés disponibles. L'expérience a montré que 1 ou 2 rendez-vous peuvent suffire et qu'il est nécessaire de mieux informer les parrains et marraines de la possibilité de réorienter les étudiants vers des interlocuteurs plus à même de répondre à leurs attentes et à leurs questions selon les métiers de chacun.

2. Bilan financier de l'association

La Trésorière de l'Association a rappelé que la trésorerie témoigne d'une certaine stabilité financière de l'association.

Au 27 juin 2019, date de la présente Assemblée, l'AMCo dispose de 2.585,39 euros.

Le bilan financier se trouve en Annexe du présent Procès-verbal.

L'exercice 2018-2019 s'est traduit par un déficit en raison des charges concourues pour l'organisation d'évènements, la remise des diplômes de la promotion 2018-2019 engendrant des coûts pris en charge par l'AMCo sans revenu lié ;

Le compte de l'AMCo est domicilié au Crédit mutuel.

3. Renouvellement du Bureau

Conformément à l'article 14 des Statuts de l'Association, l'Assemblée générale a procédé au renouvellement du Bureau comme il suit :

Pour le Président :

Charlotte LECOURT SCHMIDT a été élue au poste de Présidente de l'Association avec 34 voix.

Pour le Vice-président :

Julien CHEVY a été élu au poste de Vice-président de l'Association avec 35 voix.

Pour le Trésorier :

Pauline DUBREUIL a été élue au poste de Trésorière de l'Association avec 32 voix.

Pour le Vice-Trésorier, chargé d'évènementiel

Amandine FERT a été élue au poste de Secrétaire de l'Association avec 35 voix.

Pour le Secrétaire :

Léa MATOUG a été élue au poste de Vice-Trésorière de l'Association avec 35 voix.

Pour le Secrétaire-adjoint, chargé de communication

Manon CHAMBRIS a été élue au poste de Secrétaire-adjoint de l'Association avec 34 voix.

a- Changement du siège social de l'Association

Le nouveau Bureau a procédé, à l'unanimité des six nouveaux membres, à la conservation du siège social de l'Association. Conformément à l'article 3 des Statuts, le siège de l'Association est situé à l'adresse suivante :

21 rue Boursault
75017 Paris

Soit l'adresse du domicile de la Présidente de l'Association

b- Politique de l'Association pour l'année universitaire 2019-2020

La politique de l'AMCo pour 2019/2020 est de continuer à développer son réseau et à entretenir le lien avec les anciens. Ainsi, l'AMCo souhaite développer son activité en organisant un évènement juridique supplémentaire afin de posséder une trésorerie confortable.

De plus, il conviendrait de procéder à l'organisation d'un évènement regroupant l'ensemble – le plus possible – d'anciens du Master II.

c- Formalités pour déclaration de modifications

Enfin, conformément à l'article 18 des Statuts de l'Association, le nouveau Président effectuera à la Préfecture de Paris les déclarations concernant le renouvellement du Bureau de l'Association.

4. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée à la fin de l'Assemblée générale. De nombreux projets concernant la communication de l'AMCo ont cependant été mentionnés, tel que l'organisation d'un pot avec des étudiants de Master I – et ce, afin d'éveiller l'intérêt et la curiosité envers le Master II Droit de la concurrence et des contrats à des personnes extérieures à la formation.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Président
Alexandre PETIT



La Secrétaire
Grace KARADJIAN



ANNEXE 1 – BILAN FINANCIER (2018/2019)

Etat de la trésorerie de l'AMCo au 27 juin : 2.585,39 €

L'état actuel de la trésorerie témoigne d'une certaine stabilité financière de l'association.

Tableau des dépenses et recettes de l'AMCo entre le 6 juin 2018 et le 27 juin 2019 :

Date du paiement	Evénement	Montant
25/06/2018	Office dépôt - organisation bureau	-38,26€
27/06/2018	Collation entretiens M2 - Auchan	-35,46€
28/06/2018	Petit-déjeuner (chouquettes) entretiens M2	-6,60€
28/06/2018	Déjeuner jour 1 entretiens M2 - pizzas	-43,99€
29/06/2018	Déjeuner jour 2 entretiens M2 - pizzas	-43,99€
02/07/2018	Participation dîner passation bureau AMCo	-80,20€
19/10/2018	Photographe promo + remise des diplômes	-50,00€
27/01/2019	OVH (1)	-19,69€
21/02/2019	Pot AMCo - planches	-50,50€
18/05/2019	Captations vidéos - déjeuner des participants	-35,60€
25/05/2019	OVH (2)	-100,33€
25/06/2019	Vidéos de promotion site Internet M2CC (3)	-700€
27/06/2019	Adhésions juin 2018 - juin 2019	440€

1. Ce faible montant correspond à la location annuelle du nom de domaine. Il s'explique par l'économie qui a été réalisée en ne louant que le nom de domaine auprès de l'hébergeur (OVH) et non auprès d'un prestataire de contenu (WordPress). Cette technique a permis l'importation d'un contenu premium au seul prix du nom de domaine.

2. Ce montant correspond au paiement pour les 3 prochaines années de l'hébergement du site sur OVH.

3. Ce montant comprend l'ensemble des captations réalisées par notre prestataire ainsi que le montage de plusieurs vidéos ayant vocation à promouvoir le M2CC